

DEROULEMENT DU CONCOURS

LE CONCOURS SE DEROULE EN QUATRE PHASES:

1^{ère} PHASE : EXAMEN DES DOSSIERS MEDICAUX

2^e PHASE: SELECTION VIDEO

3^e ET 4^e PHASES A LAUSANNE : SELECTION (5 JOURS), FINALE (1 JOUR), NETWORKING FORUM (UNE DEMI-JOURNEE).

1^E PHASE : EXAMEN DES DOSSIERS MEDICAUX

Chaque candidat/e doit soumettre un dossier médical complet avant le **30 septembre 2017** en le téléchargeant dans son dossier d'inscription en ligne.

Seuls les dossiers médicaux envoyés de cette manière seront acceptés.

Le dossier médical doit contenir tous les éléments demandés ci-dessous. Ces documents sont disponibles sur le site internet du Prix de Lausanne à l'adresse

<http://www.prixdelausanne.org/fr/concours/inscription-2018/>

- Diagramme courbe de croissance
- Questionnaire de santé
- Questionnaire de comportement alimentaire

Un portrait (pas de maquillage) et une photographie en pied (pieds nus) doivent être joints au dossier médical. Les photos retouchées sont interdites.

Les coordonnées et le sceau officiel du médecin du/de la candidat/e doivent être clairement visibles sur les 3 documents ci-dessus.

En cas de doute au sujet de l'état général de santé et de la condition physique d'un/e candidat/e avant la sélection vidéo, le médecin conseil du Prix de Lausanne a la compétence d'autoriser ce/tte candidat/e à y participer ou non.

2^E PHASE : SELECTION VIDEO

Chaque candidat/e doit s'inscrire sur le site internet du Prix de Lausanne (<http://www.prixdelausanne.org/fr/concours/inscription-2018/>) et soumettre un fichier vidéo (un/e seul/e candidat/e par fichier vidéo) montrant son **travail en studio, en danse classique (exercices) et en danse contemporaine (enchaînement ou variation)**.

Le fichier vidéo doit contenir tous les éléments demandés ci-dessous. A défaut, le/la candidat/e peut être exclu/e par le jury de sélection.

1. Format

- Seuls les fichiers vidéo sont acceptés. Si vous ne parvenez pas à télécharger un fichier vidéo, veuillez s.v.p. contacter registration@prixdelausanne.org
- Le nom complet du/de la candidat/e doit être inclus dans le nom du fichier vidéo.
- L'évaluation par le jury se faisant de manière anonyme, le nom du/de la candidat/e ne doit pas apparaître dans la vidéo elle-même.
- La qualité de l'image et du son doit être contrôlée avant le téléchargement.

- L'usage d'un trépied est vivement recommandé.
- **La caméra doit être positionnée sous un angle qui montre la danseuse ou le danseur au mieux (il est recommandé de filmer la barre en diagonale et le milieu de face). Se référer aux exemples sur notre site internet.**
- Le son **ne doit pas être enregistré séparément** et édité sur la vidéo. Aucune voix de professeur ne doit être entendue.
- Il est déconseillé de filmer le/la danseur/euse en face d'une fenêtre pendant la journée.
- Il est conseillé d'allumer les lumières dans le studio.
- Le tournage doit se faire en une seule séance et non au cours de plusieurs jours/semaines.

2. Contenu du fichier vidéo

Le fichier vidéo doit **durer environ 15 minutes** et donner une bonne idée non seulement des capacités musicales et techniques du/de la candidat/e, mais également de ses capacités d'expression artistique. Il doit montrer le corps entier du début à la fin et inclure les trois séquences suivantes:

2.1. Travail à la barre, 5 minutes au maximum

Un seul côté (le même côté pour tous les exercices du travail à la barre)

Cette partie commence par **un échauffement pieds nus** en première position, le/la candidat/e **dos à la barre** pour mettre en évidence la structure des pieds. La suite de la barre se fait en demi-pointes. Se référer à l'exemple sur notre site internet.

Après l'échauffement, le/la candidat/e montre un travail à la barre comprenant les exercices suivants : pliés, tendus, adage (y compris battements lents et/ou développés), grands battements.

2.2. Milieu

- un enchaînement de pirouettes avec pirouettes en-dehors et en-dedans (en demi-pointes)
- un adage (en demi-pointes)
- des enchaînements allegro :
 - petits sauts et batterie (en demi-pointes)
 - exercices de sauts comportant des assemblés, des jetés, des sissonnes, etc. (en demi-pointes)
 - tours en l'air à droite et à gauche (garçons)
- travail sur pointes (filles) :
 - échauffement échappés retirés, doubles pirouettes en-dehors et en-dedans sur pointe
- un grand allegro – l'enchaînement doit durer de 32 à 64 mesures de musique :
 - les filles doivent être sur pointes (pas de demi-pointes). L'enchaînement doit comprendre une diagonale de pirouettes.
 - l'enchaînement des garçons doit montrer des cabrioles, des entrechats six et des doubles tours en l'air.

2.3. Un enchaînement contemporain ou une variation contemporaine (2 minutes au maximum) ne faisant **pas** partie des variations du Prix de Lausanne.

Cet enchaînement doit montrer la capacité à bouger différemment qu'en danse classique. Sans cet enchaînement ou variation contemporaine, le fichier vidéo ne sera pas pris en considération. Des extraits de spectacles ne sont pas acceptés.

3. Tenue pour la sélection vidéo

Si l'arrière-fond est sombre, les candidat/e/s devront porter une tenue de couleur claire afin que les lignes du corps et les pas soient bien visibles. Par exemple, lors du tournage, il ne faut pas porter un justaucorps blanc si le fond de l'image est lui-même blanc, de même pour un justaucorps noir sur un fond noir.

3.1. Barre et milieu

Garçons : collants foncés unis et T-shirt moulant uni – **pas de** jambières **ni** de T-shirt flottant
Filles : collants blancs ou roses et justaucorps uni sans manche – **pas de** jupe, **ni** de tutu de répétition, **ni** jambières, **ni** T-shirt flottant

3.2. Contemporain – enchaînement ou variation

Filles et garçons : pieds nus, demi-pointes ou avec des nu-pieds (pour protéger la plante du pied)

4. Délais d'inscription

4.1. Inscription à la sélection vidéo

Les documents médicaux doivent parvenir au Prix de Lausanne **avant le 30 septembre 2017**.
Les documents d'inscription et les frais d'inscriptions de 175 (cent septante-cinq) francs suisses doivent parvenir au Prix de Lausanne **avant le 30 septembre 2017** également.

Le fichier vidéo doit parvenir au Prix de Lausanne **avant le 22 octobre 2017**.

Aucun/e candidat/e dont le fichier vidéo, les documents d'inscription, le paiement de la finance d'inscription ou les documents médicaux arrivent après les délais ne pourra participer à la sélection vidéo.

Le jury des sélections vidéo choisira un **maximum de 80 candidat/e/s**. Ses décisions sont irrévocables. **Les candidat/e/s sélectionné/e/s en seront informé/e/s au plus tard le 1er novembre 2017**. Ils/elles seront autorisé/e/s à participer à la suite du concours (i.e. 3^e et 4^e phases) qui se déroulera à Lausanne **du dimanche 28 janvier au dimanche matin 4 février 2018**.

4.2. Inscription aux 3^e et 4^e phases (sélection, finale et Networking Forum)

Pour les candidats sélectionnés, les seconds documents d'inscription et le frais d'inscription de 175 (cent septante-cinq) francs suisses doivent parvenir au Prix de Lausanne **au plus tard le 30 novembre 2017**.

3^e PHASE – SELECTION

Les participant/e/s doivent se présenter au Théâtre de Beaulieu à Lausanne le **dimanche 28 janvier 2018**. L'heure exacte sera communiquée après la sélection vidéo.

1. Présentation au jury sur cinq jours

Les candidat/e/s sont réparti/e/s en 4 groupes selon leur âge et sexe.

Candidats Juniors : nés entre le 1^{er} février 2001 et le 1^{er} août 2003.

Candidats Seniors : nés entre le 1^{er} janvier 1999 et le 31 janvier 2001.

De lundi à jeudi

Le jury observe les candidat/e/s puis leur attribue des notes dans des cours classiques et contemporains. Un enchaînement est enseigné à la fin des derniers cours classiques et contemporains.

Le vendredi

Le jury attribue des notes aux candidat/e/s lors de la présentation de leur variation classique et de leur variation contemporaine sur scène et en public.

A l'issue de la journée, le jury délibère en tenant compte des résultats des cinq jours et sélectionne un maximum de 20 candidat/e/s pour la finale.

Le jury peut à tout moment exiger le retrait d'un/e candidat/e dont le niveau technique et/ou physique est jugé insuffisant.

2. Leçons, sessions de coaching et entretiens

Pendant le concours à Lausanne, les candidat/e/s

- suivent tous les jours une leçon de ballet;
- suivent des cours de danse contemporaine;
- travaillent leur variation classique et leur variation contemporaine avec un coach officiel du Prix de Lausanne.

Les candidat/e/s non sélectionné/e/s pour la finale peuvent participer

- à un entretien individuel avec un membre du jury;
- à une leçon de ballet/audition le matin de la finale où ils/elles auront l'occasion d'être vu/e/s par des directeurs/trices d'écoles et de compagnies partenaires du Prix de Lausanne;
- à un éventuel entretien individuel (Networking Forum), le jour suivant la finale, avec les directeurs/trices des écoles et compagnies partenaires du Prix de Lausanne qui souhaiteraient leur proposer une place dans leur école ou dans leur compagnie (les parents et/ou les enseignants accompagnants sont bienvenus à cet entretien). Les entretiens ne sont organisés par le Prix de Lausanne que pour les écoles et compagnies partenaires du Prix.

Les finalistes n'ayant pas gagné de bourse d'étude ou d'apprentissage peuvent participer

- à un éventuel entretien individuel (Networking Forum), le jour suivant la finale, avec les directeurs/trices des écoles et compagnies partenaires du Prix de Lausanne qui souhaiteraient leur proposer une place dans leur école ou dans leur compagnie (les parents et/ou les enseignants accompagnants sont bienvenus à cet entretien). Les entretiens ne sont organisés par le Prix de Lausanne que pour les écoles et compagnies partenaires du Prix.

3. Tenue pendant le concours à Lausanne

1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi)

Leçons et sessions de coaching de danse classique :

- Filles: justaucorps sans manches et collants roses, demi-pointes et pointes (avec rubans) (pas de bijoux ou décorations). Les tutus de répétition sont autorisés pour le coaching et les répétitions des variations classiques. Les jupes sont autorisées si nécessaires pour le coaching et les répétitions des variations contemporaines. Les dossards doivent être portés devant et derrière.
- Garçons: T-shirt moulant uni blanc ou de couleur, ou justaucorps blanc et collants noirs, chaussettes **blanches** et demi-pointes **blanches**. Les dossards doivent être portés devant et derrière.
Se référer à l'exemple sur notre site internet.

Leçons et sessions de coaching de ballet contemporain :

- Filles: collants noirs longs sans pieds et justaucorps. Le port de "nu-pieds" pour protéger la plante des pieds est autorisé mais pas obligatoire. Prévoir aussi des demi-pointes et des chaussettes. Coiffure: chignon ou queue de cheval. Pas de bijoux ou décorations. Les dossards doivent être portés devant et derrière.
- Garçons: collants noirs longs sans pieds et T-shirt moulant. Le port de "nu-pieds" pour protéger la plante des pieds est autorisé mais pas obligatoire. Prévoir aussi des demi-pointes et des chaussettes. Les dossards doivent être portés devant et derrière.
- Il est recommandé de coudre les dossards de manière superficielle sur les tenues pour les cours de ballet contemporain (pour éviter les blessures que pourraient engendrer les épingles s'il est demandé de rouler sur le sol)

5^e jour et finale (vendredi, samedi)

Variation classique : costume au choix des candidat/e/s selon la variation choisie. Un costume simple, approprié à la variation est recommandé. Les candidat/e/s sont évalués sur leur potentiel, et non sur leur costume.

Variation contemporaine : Les costumes pour les variations contemporaines seront similaires à ceux portés par les artistes des vidéos officielles des variations pour le Prix 2018.

4^e PHASE – FINALE

Samedi

Le jury attribue des notes aux finalistes lors de la présentation de leur variation classique et de leur variation contemporaine sur scène et en public.

Le jury délibère ensuite et sélectionne les lauréat/e/s du Prix de Lausanne.

VARIATIONS

Avant de participer à la partie du concours se déroulant à Lausanne, les candidat/e/s sélectionné/e/s sur fichier vidéo doivent préparer deux solos : une variation classique et une variation contemporaine.

Les variations seront annoncées en même temps que les résultats des sélections vidéo, au plus tard le 1^{er} novembre 2017, sur le site internet du Prix de Lausanne.

1. Variation classique (variations différentes pour chaque groupe d'âge)

Les fichiers de musique des variations classiques seront disponibles en téléchargement sur le site internet du Prix de Lausanne. Aucune autre musique ne sera acceptée.

A. Candidats Juniors

Les candidats nés entre le 1^{er} février 2001 et le 1^{er} août 2003 préparent une des variations annoncées pour la catégorie Junior. Ils/elles peuvent présenter la version de leur choix. Il est toutefois recommandé de choisir une version du répertoire d'une compagnie de ballet internationalement reconnue afin d'assurer que le niveau technique et le style soient adéquats.

B. Candidats Seniors

Les candidats nés entre le 1^{er} janvier 1999 et le 31 janvier 2001 préparent une des variations annoncées pour la catégorie Senior. Ils/elles peuvent présenter la version de leur choix. Il est toutefois recommandé de choisir une version du répertoire d'une compagnie de ballet internationalement reconnue afin d'assurer que le niveau technique et le style soient adéquats.

2. Variation contemporaine

Les candidat/e/s doivent préparer une des variations contemporaines annoncées.

Les variations doivent être présentées dans la version de la vidéo officielle du concours, en utilisant la musique officielle du concours qui sera transmise aux candidat/e/s. Aucun ajustement de la chorégraphie n'est autorisé.

Ce document fait partie intégrante du Règlement du concours